

IBAN : FR76 1120 6000 9510 1831 6900 328
Aucun acompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Tout paiement non acquitté à la date d'échéance suppose de plein droit des intérêts de retard (loi LNE n°2008-776 du 4 août 2008) exigibles dès le lendemain de la date d'échéance. La clôture au taux d'intérêt au début du dernier semestre appliqué par la Banque Centrale Européenne sera appliquée. Une commission de refinancement +10%. Est due également à compter du 01/01/2013 une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les termes et conditions figurant sur le site internet du Groupe Capel www.capel.fr